

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 16 du 4 avril 2014

PARTIE TEMPORAIRE
Marine nationale

Texte 12

CIRCULAIRE N° 0-1937-2014/DEF/DPMM/SRM/OFF
relative au recrutement au choix d'officiers spécialisés de la marine en 2015.

Du 6 mars 2014

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *service de recrutement de la marine ; bureau « officiers ».*

CIRCULAIRE N° 0-1937-2014/DEF/DPMM/SRM/OFF relative au recrutement au choix d'officiers spécialisés de la marine en 2015.

Du 6 mars 2014

NOR D E F B 1 4 5 0 4 3 0 C

Références :

Décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 20 ; signalé au BOC 40/2008 ; BOEM 321.1, 775.1.1.2, 814.2.3.2.1.3) modifié.

Arrêté n° 0-17370-2010 du 13 juillet 2010 (BOC N° 35 du 27 août 2010, texte 7 ; BOEM 321.2).

Instruction n° 0-40077-2009/DEF/DPMM/SRM/OFF du 7 octobre 2009 (BOC N° 42 du 30 octobre 2009, texte 8 ; BOEM 321.2).

Pièce(s) Jointe(s) :

Cinq annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 0-4881-2013/DEF/DPMM/SRM/OFF du 5 mars 2013 (BOC N° 16 du 5 avril 2013, texte 16).

Référence de publication : BOC n° 16 du 4 avril 2014, texte 12.

1. SPÉCIALITÉS PROPOSÉES.

Un recrutement au choix d'officiers spécialisés de la marine (OSM) aura lieu en 2015.

Les spécialités d'officiers spécialisés de la marine de carrière proposées sont les suivantes :

- administration (ADMIN) (1) ;
- conduite nautique (NAUTI) ;
- électricité (ELECT) ;
- énergie-propulsion-nucléaire (EPNUC) ;
- fusilier-protection (FUPRO) ;
- sûreté navale (INSEN) ;
- maintenance aéronautique (MAERO) ;
- mécanique (MECAN) ;
- opérations de lutte au-dessus de la surface (OPLAS) ;

- opérations de lutte sous la mer (OPLSM) ;
- sécurité (SECUR) ;
- tactique aéronavale (TACAE).

Chaque candidat doit choisir, lors de son inscription, une ou deux spécialités, par ordre de préférence, pour lesquelles il réunit les conditions de brevets militaires et de qualifications exigées citées dans l'arrêté de référence et rappelées en annexe I. et II.

2. PROFIL RECHERCHÉ.

Parmi les candidats réunissant les conditions rappelées au point précédent, le choix portera en priorité sur les majors et maîtres principaux de plus de 40 ans, titulaires d'un brevet de maîtrise et ayant déjà tenté d'accéder par voie de concours à une école d'officier.

Ces dispositions ne concernent pas les candidats âgés de 33 ans au moins qui postulent pour une spécialité mentionnée en annexe I.

Le niveau d'anglais sera un des critères observés lors de la présélection des candidats. Le certificat militaire de langue 1^{er} degré est fortement souhaitable pour poser une candidature dans les spécialités à vocation opérationnelle/organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Une mobilité géographique avérée sera un des facteurs dominants dans l'étude des dossiers.

La sélection des candidats au recrutement au choix dans le corps des officiers spécialisés de la marine repose sur la valeur relative des candidatures et sur les besoins de la marine, variant selon l'année du recrutement.

3. CONDITIONS À RÉUNIR.

Peuvent être recrutés dans le corps des officiers spécialisés de la marine en 2015 sur leur demande et au choix, sur proposition de la commission de sélection, les majors, maîtres principaux et premiers maîtres de carrière titulaires d'une ancienneté de deux ans dans le grade de premier maître, réunissant au 1^{er} janvier 2015 les conditions suivantes :

- être âgé de 48 ans au plus et soit de 33 ans au moins s'ils détiennent une qualification précisée dans l'annexe I., soit de 39 ans au moins dans les autres cas (nés entre le 1^{er} janvier 1967 et le 1^{er} janvier 1976 ou 1^{er} janvier 1982) ;
- avoir accompli au moins quinze années de services dans la marine ;
- être titulaire depuis deux ans au moins de l'un des brevets militaires donnant accès à l'échelle de solde n° 4 et figurant sur une liste arrêtée par le ministre de la défense précisée en annexes I. et II. (cf. arrêté de référence) ;
- satisfaire aux normes médicales d'aptitude de la spécialité du corps des officiers spécialisés de la marine au titre de laquelle il se présente.

Les conditions d'âge sont reculées d'un temps égal à celui effectué au titre du volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un an.

Il est rappelé, en outre, aux candidats que la détention du contrôle de la condition physique du militaire (CCPM) valide intervient comme un facteur favorable lors de la sélection.

4. CANDIDATURES.

Les candidatures devront être signalées au service de recrutement de la marine, bureau « officiers » (SRM/OFF), avant le 2 avril 2014, par message conforme au modèle donné en annexe IV.

Ce message sera doublé d'un mouvement informatique selon les modalités précisées en annexe V.

Les formations veilleront tout particulièrement à ne signaler les candidatures que si les intéressés réunissent effectivement les conditions exigées.

Dès l'envoi du message, le bureau administration des ressources humaines de la formation concernée télécharge le dossier de candidature sur le site intramar du SRM, onglet « Fonctions RH/Portail RH/Compétences/Recrutement (SRM)/Recrutement officier/Recrutement au choix au grade d'EV1 dans le corps des OSM (OSM/CHOIX) ».

Ce dossier, dûment renseigné et complété, devra être retourné au SRM/OFF avant le 25 avril 2014 (terme de rigueur).

Cette date est impérative et les dossiers reçus après cette échéance ne seront pas examinés.

Les bulletins de notation 2014 pourront exceptionnellement parvenir jusqu'à la date du 25 juin 2014. Après cette échéance tout dossier incomplet sera réexpédié à la formation.

Un entretien individuel obligatoire avec le commandant ou, à défaut, le chef de service ou le capitaine de compagnie permet d'orienter le candidat dans ses choix.

Il est demandé aux commandants d'apporter toute la rigueur nécessaire dans l'appréciation des candidats et, en particulier, de veiller à sa cohérence avec les éléments apparaissant dans la notation.

5. POINTS PARTICULIERS.

La fiche individuelle pour le contrôle élémentaire devra être adressée à la direction de la protection de la sécurité de la défense/centre national des habilitations de la défense (DPSD/CNHD) qui renverra l'imprimé complété au SRM/OFF.

Les annulations de candidatures feront l'objet d'un message adressé au service de recrutement de la marine (SRM/OFF), copie DPSD/CNHD si la recherche d'opportunité est en cours, ainsi que d'une mise à jour du mouvement informatique.

Le personnel déclaré inapte lors de la visite médicale d'aptitude au corps des officiers spécialisés de la marine devra faire l'objet d'une demande de maintien en service par dérogation aux normes médicales adressée à la direction du personnel militaire de la marine (DPMM), conformément aux prescriptions de l'instruction citée en référence.

Les décisions de maintien ou d'élimination sont du ressort exclusif de la DPMM après avis du conseil de santé du port d'affectation du candidat. Cet avis doit être joint à la demande de maintien.

6. PRÉSÉLECTION.

La phase de présélection comprend :

- dans un premier temps, l'examen détaillé de l'ensemble des dossiers de candidature par la commission de présélection ;
- dans un second temps, pour les candidats dont le dossier a été retenu, un entretien avec un psychologue, ainsi qu'avec le président et, le cas échéant le ou les officiers examinateurs de la

commission de présélection, dans la ou les spécialités auxquelles le candidat postule. Les candidats seront convoqués durant la période du 25 septembre au 21 octobre 2014. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils devront impérativement être disponibles durant ce créneau.

7. SÉLECTION ET ADMISSION.

La commission de sélection présidée par le chef d'état-major de la marine se réunira le 23 octobre 2014. Elle établira l'état nominatif du personnel dont le recrutement est susceptible d'intervenir au cours de l'année 2015.

Cet état sera soumis à l'agrément du ministre de la défense.

Le personnel admis suivra un cours de formation d'officier organisé par l'école navale en début d'année 2015 et éventuellement des stages complémentaires de spécialité, en fonction de l'expérience acquise et du futur domaine d'emploi.

La nomination au grade d'enseigne de vaisseau de première classe sera prononcée sous réserve d'avoir satisfait au cours de formation d'officier au 1^{er} août 2015.

8. ABROGATION ET PUBLICATION.

La circulaire n° 0-4881-2013/DEF/DPMM/SRM/OFF du 5 mars 2013 relative au recrutement au choix d'officiers spécialisés de la marine en 2014 est abrogée.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

(1) Le personnel recruté à ce titre, intégrera la nouvelle spécialité finances, logistique et ressources humaines (FILORH) lors de sa nomination au grade d'enseigne de vaisseau de première classe (EV1) le 1^{er} août 2015.

ANNEXE I.
LISTE DES QUALIFICATIONS EXIGÉES PAR SPÉCIALITÉ POUR L'ACCÈS AU CHOIX, À L'ÂGE DE 33 ANS AU MOINS, DANS LE CORPS DES OFFICIERS SPÉCIALISÉS DE LA MARINE AU GRADE D'ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1RE CLASSE.

SPÉCIALITÉ.	BREVETS ET QUALIFICATIONS MILITAIRES EXIGÉS : BREVET SUPÉRIEUR OU BREVET DE MAÎTRISE.
Opérations de lutte au-dessus de la surface	Brevet supérieur (BS) de détecteur (1), BS d'électronicien d'armes (1) ou BS opérations titulaire du brevet de maîtrise (BM) électronicien (ÉLECTRO).
Opérations de lutte sous la mer	BS de détecteur anti-sous-marins (1) ou BS opérations titulaire des brevets de maîtrise électronicien (ÉLECTRO) ou du brevet de maîtrise de technologie des systèmes armes-équipements du domaine des opérations (TECHOPS). BS de navigateur (1) ou BS de navigateur-timonier chef de quart et officier de quart opérations sur sous-marin nucléaire d'attaque.
Fusilier-protection	BS de fusilier marin titulaire du brevet de maîtrise chef de mission commando (CMISCOM).
Mécanique	BS de mécanicien naval titulaire du brevet de maîtrise d'hydraulique (HYDRAULIQUE). BM d'électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO).
Électricité	BS d'électronicien titulaire du brevet de maîtrise d'électronicien (ELECTRO). BM d'électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO).
Énergie-propulsion-nucléaire	BM d'électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO).

(1) Brevets, brevets supérieurs et certificats qui ne sont plus attribués.

ANNEXE II.
**LISTE DES BREVETS ET CERTIFICATS MILITAIRES EXIGÉS POUR L'ADMISSION DANS LE
CORPS DES OFFICIERS SPÉCIALISÉS DE LA MARINE AU GRADE D'ENSEIGNE DE
VAISSEAU DE 1RE CLASSE.**

SPÉCIALITÉS.	BREVETS ET QUALIFICATIONS MILITAIRES EXIGÉS : BREVET SUPÉRIEUR, CERTIFICAT OU BREVET DE MAÎTRISE, AVEC LE CAS ÉCHÉANT L'EXIGENCE D'UNE MENTION OU D'UNE BRANCHE PARTICULIÈRE.
Conduite nautique	<p>BS de navigateur (1).</p> <p>BS de navigateur-timonier.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire du brevet de maîtrise commandement - organisation (branche navigateur) (COMORG branche NAVIT).</p>
Opérations de lutte au-dessus de la surface	<p>BS détecteur (1).</p> <p>BS d'électronicien d'armes (1).</p> <p>BS opérations titulaire d'un des certificats (C) suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de détection électromagnétique (COPDEM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre électronique (COPSGE) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (COPSDC) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM). <p>BS de toutes spécialités titulaire du brevet de maîtrise opérations aéro-maritimes (branche surface) (OPS/AM branche surface).</p>
Opérations de lutte sous la mer	<p>BS détecteur anti-sous-marins (1).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats ou d'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de lutte sous la mer (COPDSM) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Redoutable » (MCHEFCOM4) (1) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (MCHEFCOSNA) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (MCHEFCOTRI) ; - certificat d'analyste acoustique (CANALBRUIT).

	<p>BS navigateur-timonier titulaire du brevet de maîtrise opérations aéro-maritimes (branche sous-marin) (OPS/AM branche sous-marin).</p> <p>BS de navigateur (1) ou BS de navigateur-timonier chef de quart et officier de quart opérations sur sous-marin nucléaire d'attaque.</p>
Fusilier-protection	<p>BS de fusilier marin.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire du certificat de cynotechnie supérieur (CCYNSUP).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire des brevets de maîtrise suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - commandement - organisation (COMORG branche SERCOUR) ; - protection défense (PRODEF) (1) ; - protection de la force (PROFOR) ; - chef de mission commando (CMISCOM).
Tactique aéronautique	<p>BS de détecteur navigateur aérien (1).</p> <p>BS d'électronicien de bord d'aéronautique (1).</p> <p>BS opérations/électronicien de bord d'aéronautique.</p> <p>BS opérations/détecteur navigateur aérien.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaires du brevet de maîtrise opérations aéro/maritimes (branche aéronautique) (OPS/AM aéronautique).</p>
Mécanique	<p>BS de mécanicien naval.</p> <p>BS de mécanicien-électricien d'atelier militaire de la flotte (1).</p> <p>BS de mécanicien-électricien de direction de port (1).</p> <p>BS de mécanicien-électricien automobile (1).</p> <p>BS de mécanicien-électricien de base navale (1).</p> <p>BS de spécialiste d'atelier naval.</p> <p>BS d'électrotechnicien titulaire du brevet de maîtrise de logistique (LOG).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire des brevets de maîtrise suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hydraulique (HYDRAULIQUE) ; - chef de service navire sur petits bâtiments (COMENERG) ; - électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO).
Électricité	<p>BS d'électrotechnicien.</p> <p>BS de mécanicien naval titulaire du brevet de maîtrise de logistique (LOG).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire des brevets de maîtrise suivants :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - de chef de service navire sur petits bâtiments (COMENERG) ; - électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO).
Sécurité	<p>BS d'électromécanicien de sécurité (1).</p> <p>BS de marin pompier.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire du brevet de maîtrise environnement/prévention (ENV/PREV).</p>
Maintenance aéronautique	<p>BS d'électronicien de bord d'aéronautique (1).</p> <p>BS de mécanicien de bord d'aéronautique (1).</p> <p>BS d'électromécanicien d'aéronautique (1).</p> <p>BS d'électronicien d'aéronautique (1).</p> <p>BS de mécanicien d'aéronautique (1).</p> <p>BS porteur.</p> <p>BS avionique.</p> <p>BS opérations/électronicien de bord d'aéronautique.</p>
Énergie-propulsion-nucléaire	<p>BS des spécialités d'électrotechnicien ou mécanicien naval titulaire du certificat supérieur d'atome (CSUP ATOMICIEN) et de l'un des certificats ou d'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef de quart propulsion des sous-marins nucléaires d'attaque (CQAPROSNA) ; - chimiste nucléaire (CCHIMINUC) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (CINSTRUTRI) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Redoutable » (CINSTRUM4) (1) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire d'attaque (CINSTRUSNA) ; - instrumentiste de porte-avions nucléaire (CINSTRUPAN) ; - rondier atomicien chaufferie (superviseur chaufferie) sur porte-avions nucléaire (MCOAUXIPAN) ; - responsable d'auxiliaire réacteur de sous-marin lanceur d'engins type « Le Redoutable » (MCOAUXIM4) (1) ; - rondier atomicien machine (superviseur machine) sur porte-avions nucléaire (MCHEFPROPAN) ; - chef de compartiment machine sur sous-marin lanceur d'engins type « Le Triomphant » (MCHEFPROTRI) ;

	<p>- chef de compartiment machine sur sous-marin lanceur d'engins type « Le Redoutable » (MCHEFPROM4) (1) ;</p> <p>- spécialiste de l'usine de maintenance de l'usine électrique de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (MCHEFÉLECTRI) ;</p> <p>- instrumentiste propulsion de porte-avions nucléaire (CINSPROPAN).</p>
Administration	<p>BS de fourrier (1).</p> <p>BS de secrétaire militaire (1).</p> <p>BS d'assistant du commandement.</p> <p>BS de gestionnaire des ressources humaines.</p> <p>BS de comptable logisticien.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire du brevet de maîtrise ressources humaines (RH).</p>
Sûreté navale	<p>BS d'inspecteur de la sûreté navale (1).</p> <p>BS d'inspecteur de la sûreté de la défense.</p>

(1) Brevets, brevets supérieurs et certificats qui ne sont plus attribués.

ANNEXE III.
COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.

Le dossier de candidature est à télécharger sur intramar « Fonction RH/Ressources Humaines/Recrutement/Recrutement officier/Recrutement au choix au grade d'EV1 dans le corps des OSM ».

Le candidat devra préparer avec soin son dossier de candidature et mettre à jour ses *desiderata* (DSD).

Un seul dossier sera constitué par candidat précisant les deux spécialités choisies par ordre de préférence.

Il est composé des pièces suivantes :

- une fiche de candidature, signée de l'intéressé avec une photographie d'identité récente collée sur la fiche de candidature ;
- attestation du chef de corps, du capitaine de compagnie ou du chef de service ;
- une fiche d'appréciations du commandant de la formation sur l'aptitude à tenir des fonctions d'officier, complétée après un entretien individuel entre le commandant et le candidat signée par le commandant et comportant au moins un point perfectible par domaine. Les commentaires littéraux doivent être détaillés et apporter des éléments objectifs, complémentaires à ceux de la notation. La cotation doit être fixée en adéquation avec ces commentaires : l'utilisation de la cotation 5 doit restée exceptionnelle. L'évaluation de la mobilité des individus doit apparaître dans les commentaires littéraux ;
- un certificat de visite médicale d'aptitude (imprimé 620-4*/1) à la spécialité du corps des officiers spécialisés de la marine demandée, service à la mer (SAM), outre-mer (OM) et catégorisation médico-physiologique ;
- une fiche individuelle pour le contrôle élémentaire dans le cadre du recrutement OSM choix ;
- une copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ;
- une lettre de motivation qui doit permettre à la commission d'apprécier les atouts, la motivation et le projet professionnel du candidat. En particulier, elle doit être un moyen pour le candidat de présenter ses perspectives comme officier. Elle ne doit en aucun cas se limiter à un bilan du parcours professionnel au sein de la marine. Cette lettre manuscrite gagnera à être sobre et précise ;
- une photocopie des bulletins de notation annuelle, au titre du travail de notation des années 2012, 2013 et 2014, signés par l'intéressé et l'officier notateur ;
- une attestation de passage du contrôle de la condition physique du militaire (CCPM) en cours de validité au 1^{er} juin 2014 ;
- une photocopie de la fiche individuelle du marin signée du candidat, avec mise à jour des DSD au moment de la candidature.

La formation devra en outre s'assurer que les données informatiques sur Rh@psodie (notamment la rubrique « certificats et mentions ») sont à jour pour chaque candidat.

ANNEXE IV.
PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DES CANDIDATURES.

FM/BUREAU D'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES
TO/MARINE RECRUTEMENT PARIS (ACPWIN) OU DPMM/SRM (MELIND@)
INFO/AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE

BT

NON PROTÉGÉ

OBJ/CANDIDATURE OSM/CHOIX 2015.

REF/CIRCULAIRE NMR 0-1937-2014/DEF/DPMM/SRM/OFF DU 2014.

TXT

NOM ET INITIALES DES PRÉNOMS

GRADE - SPÉCIALITÉ - MATRICULE

FORMATION

SPÉCIALITÉS OSM CHOISIES PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE :

1)

2)

Nota.

Ces éléments sont à fournir dans cet ordre sans reporter les intitulés.

Plusieurs candidats pourront être signalés sur le même message, ils seront alors classés par ordre alphabétique.

ANNEXE V.
PROCÉDURE INFORMATIQUE DE RECUEIL DES CANDIDATURES.

Initialiser le dépôt de candidature avec l'outil Rh@psodie :

- PA 30 ;
- IT 9050 (concours/examens).

Les rubriques obligatoires à renseigner sont :

- « Session du concours : 01.01.2015 » ;
- « Statut candidature : En cours » ;
- « Type concours : 10 (Nomination au choix) » ;
- « Corps du concours : 9314 (Officiers spécialisés de la marine) » ;
- « Grade du concours : AZ (EV1) » ;
- spécialité de recrutement OSM pour laquelle le candidat postule ;
- « Année du concours/de l'examen : 2014 » ;
- la date de la session du concours se met automatiquement.

The screenshot shows the SAP 'Modifier Concours/Examen' form. The form is titled 'Modifier Concours/Examen' and shows various fields for entering competition details. The 'Données de candidature' section includes 'Statut candidature' (En cours) and 'Numéro de candidature' (0). The 'Concours' section includes 'Type concours' (10 - Nomination au choix), 'Corps du concours' (9314 - Officiers spécialisés de la marine), 'Grade du concours' (AZ - EV1), 'Spéc. de recrut.' (ADMIN), 'Autre concours/examen' (Officier spécialisé de la marine), 'Année du concours/de l'examen' (2014), and 'Session du concours' (01.01.2015). The 'Données additionnelles' section includes fields for 'Date épreuve écrite', 'Date épreuve orale', 'Résultat au concours', 'Rang concours' (0), 'Date nomination', and 'Année d'admission'. There is also a 'Commentaires' section at the bottom.

Après enregistrement de la candidature, le message confirmant l'enregistrement apparaît en bas de la fenêtre.